

**COMPTE RENDU REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 20 JUILLET 2017 à 18 Heures 00**

Etaient présents : Mmes et Mrs Bernard CHAVEROT, Michel GOUGET, Véronique GILLOT, Gérard PUIPIER, Gisèle GRANGE, Véronique CROZET, Michel VIANNAY, Hervé REY, Marie-Hélène TONIN, Stéphanie CHAMBE, Fabienne YAACOULI

Absents excusés : Catherine PEJU, Michel CROIZER (donne pouvoir à Véronique CROZET), Gérard PINATTON (donne pouvoir à Gisèle GRANGE).

Absent : Jean MATHIEU.

Démissionnaires : Muriel CHENOUEARD-GAUTIER, Michel SECOND

Secrétaire de séance : Michel GOUGET.

La séance est ouverte par la lecture du dernier compte rendu qui est accepté à l'unanimité.

LA POSTE : Monsieur le Maire informe le conseil municipal sur le devenir du bureau de poste. Après différentes rencontres avec les responsables de la Poste, il s'avère que le bureau de poste va devoir fermer d'ici la fin de l'année. Il a été demandé d'étudier des propositions pour maintenir ce service soit par une agence postale communale (gérer par la Mairie avec un versement mensuel d'environ 1 000 euros par la poste) soit par un point postal chez un commerçant (avec un versement d'environ 400 euros + un pourcentage sur le chiffre d'affaire). Après un débat sur ce problème, le conseil décide à l'unanimité d'envisager un point postal chez un commerçant. Monsieur le Maire précise que cela ne change rien au tri et à la distribution du courrier qui reste sur Montrottier dans les locaux actuels.

FPIC (Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales) : Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le principe du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) qui a été mis en place en 2012. Il instaure une péréquation horizontale visant à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

Le montant du FPIC pour l'année 2017 est de 790.850 € en 2017 contre 744.660 € en 2016 (425.671 € pour la Communauté de Communes des Hauts du Lyonnais et 318.689 € pour la Communauté de Communes Chamousset en Lyonnais (reversement-prélèvement)).

Par délibération du 27 juin 2017, la communauté de communes des Monts du Lyonnais a approuvé le principe de la répartition dérogatoire libre du FPIC en appliquant aux communes des montants du droit commun 2015 et en affectant à la CCMDL le reliquat.

Ainsi, la répartition suivante a été approuvée par le conseil communautaire :

	Montants 2016	dérogatoire libre
		Montants votés par le conseil communautaire : droit commun 2015 pour les communes
COMMUNAUTE DE COMMUNES	439 855	446 307
AVEIZE	16 547	16 547
BRULLIOLES	7 124	9 497
BRUSSIEU	11 931	16 210
CHAMBOST-LONGESSAIGNE	8 236	11 583
CHAPELLE SUR COISE	8 331	8 331
COISE	10 444	10 444
DUERNE	9 900	9 900
GREZIEU LE MARCHE	9 553	9 553
LES HALLES	4 634	6 367

HAUTE RIVOIRE	11 747	15 500
LARAJASSE	26 542	26 542
LONGESSAIGNE	5 735	7 693
MEYS	10 655	10 655
MONTROMANT	4 492	5 900
MONTROTIER	11 435	14 927
POMEYS	14 564	14 564
SOUZY	5 885	7 982
ST CLEMENT LES PLACES	6 011	7 586
STE FOY L'ARGENTIERE	7 084	9 116
ST GENIS L'ARGENTIERE	9 850	12 794
ST LAURENT DE CHAMOUSSET	16 283	21 845
ST MARTIN EN HAUT	46 154	46 154
ST SYMPHORIEN SUR COISE	33 322	33 322
VILLECHENEVE	8 346	11 531

Monsieur le Maire rappelle les règles d'adoption de cette répartition et notamment le fait qu'en l'absence de vote à l'unanimité au conseil communautaire, les communes doivent délibérer à leur tour sur la répartition.

Monsieur le Maire précise que la somme perçue par la commune en 2016 était de 11 435 €.

Monsieur le Maire propose donc la répartition conforme à celle adoptée par la CCMDL et demande au conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur cette répartition.

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

-D'APPROUVER le principe de répartition dérogatoire libre du Fonds national de Péréquation des ressources intercommunales et communales pour 2017.

- D'ATTRIBUER le montant à percevoir pour 2017 par la Communauté de Communes et les communes ainsi exposé.

RESTAURANT ALBIGNY : Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une personne a sollicité la Mairie pour la reprise du bar restaurant d'Albigny. Les locaux étant en mauvais état, il y a lieu de prévoir des travaux importants tant dans la partie commerciale que dans le logement d'habitation. Pour ce faire trois architectes ont été consultés afin de nous faire une étude de faisabilité de rénovation (bar, salle restaurant, sanitaire, accessibilité, aménagement extérieur, logement et éventuellement chambres d'hôtes).

Monsieur le Maire fait part au conseil que seulement deux architectes ont répondu à l'offre : Loïc Parmentier avec une offre pour l'étude de faisabilité à 1 200,00 € HT et Sébastien CHOULET pour un montant de 4 120,00 € HT.

Le conseil à l'unanimité décide de confier l'étude de faisabilité au cabinet d'architecture de Loïc Parmentier.

ENFOUISSEMENT DES LIGNES A ALBIGNY : Monsieur le Maire informe le conseil municipal que sur le secteur d'Albigny il reste à faire l'enfouissement des lignes électriques et des lignes téléphoniques de l'angle de l'église jusqu'au virage (anciennement garage SUBRIN). Un permis de construire a déjà été accordé sur cette zone et d'autres sont en cours, il serait intéressant de prévoir ces travaux d'enfouissement en même temps que l'alimentation des constructions à venir. Le montant fiscalisé sur 15 ans serait de 3 326 € par an. Les travaux sont estimés à 56 000 € avec un abattement du SYDER de 17 010 €. Monsieur le Maire précise que le montant ajouté à la fiscalisation correspond approximativement à la part qui va s'éteindre en 2018-2019. Il est très important de faire attention à cette charge fiscale afin que les impôts de chacun restent le plus stable possible.

CHAUFFAGE SALLE DES SPORTS : Michel GOUGET expose le contenu des 2 devis concernant la pose et le raccordement électrique de 2 aérothermes sur le parquet de la salle des sports, le conseil décide à l'unanimité de confier ces travaux aux entreprises Domelec et David France pour une somme de 10686€.

Lors de ce point Mme Véronique Crozet a quitté la salle du conseil et n'a pas pris part au vote.

Bernard CHAVEROT informe le conseil municipal qu'il a été inscrit dans le cadre des appels à projet de l'ADEME des travaux de chauffage pour étude d'une chaufferie commune salle des sports et vestiaires du foot.

MUR TIR A L'ARC : Gisèle GRANGE présente au conseil municipal de devis de réfection du mur du tir à l'arc à la salle des sports qui comprend le changement des bandes de paille et l'acquisition de 2 murs mobiles pour un montant de 4 965,65 HT. Le conseil donne son accord à l'unanimité.

ANIMATION TIR A L'ARC : Monsieur le Maire fait part au conseil qu'il y a lieu d'autoriser Guylaine LAGRAVERE animatrice tir à l'arc à donner des cours à la maison de retraite « La Chêneraie » de Haute Rivoire et au Foyer pour Handicapés de Eveux. Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité et décide qu'une convention sera signée entre la commune et les centres concernés.

COMMISSIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES :

- Véronique CROZET soulève le problème des commissions de la communauté de communes. Il n'est pas rare que des sous commissions soient créées à l'intérieur des commissions mais qui n'ont aucun lien entre elles. Souvent les membres de ces commissions ne sont pas forcément intéressés par les sous-commissions. Bernard CHAVEROT se propose d'en parler à la communauté de communes.
- Michel GOUGET évoque le problème des circuits VVT qui ont été remaniés juste avant l'été. Il est difficile de mettre en place le nouveau balisage avant que les cartes ne soient disponibles.
- Gisèle GRANGE fait part des informations de la commission culture et musique.
- Véronique CROZET donne des informations sur le service covoiturage solidaire qui se met en place.

Travaux des Commissions :

- **Voirie**
 - Monsieur le Maire fait part au conseil qu'il faudra prévoir sous peu de changer le camion.
- **Economique :**
 - Les professionnels de santé ont été reçus par le cabinet d'architecture pour la présentation des plans pour les locaux dans le bâtiment les Genets.
 - Suite à cela un débat s'instaure au sein du conseil municipal.
 - Une réunion de la commission économique aura lieu début septembre 2017.
 - Le marché pour les travaux de démolition, désamiantage du bâtiment des Genets va être envoyé. Un diagnostic plomb est en cours.
- **Infos diverses :**
 - Il est demandé de voir peut être la mise en place d'une mutuelle communale. Il est décidé de voir si ce projet ne peut pas être porté par la Communauté de Communes.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20H30
Prochain Conseil Municipal le Lundi 18 Septembre 2017 à 20 heures.